



## AUX INSTITUTIONS FINANCIERES

Conformément aux articles 87 et 179 de la loi du 14 mai 2012 sur les banques et autres institutions financières, la présente circulaire détermine les conditions de transmission des informations sur les crédits octroyés aux clients des institutions financières au Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) mis en place par la Banque de la République Haïti (BRH).

1.- Les institutions financières désignées par la BRH sont tenues de transmettre au BIC, sous format électronique, toutes les informations concernant les crédits accordés à leurs clients.

Ces informations concernent tous prêts, avances de fonds, acceptations ou toute autre créance (bilan et hors bilan) avec ou sans garantie qui constituent le portefeuille de crédit.

2.- Les institutions financières sont tenues de transmettre mensuellement toutes les informations affectant le portefeuille de crédit, au plus tard le dix (10) de chaque mois pour le mois précédent.

3.- Les informations requises dans le cadre de la présente circulaire doivent être transmises par toutes les institutions financières peu importe leur taille ou leurs activités, selon les spécifications et format annexés à la présente. Les informations obligatoires figurant à l'annexe 2 doivent être collectées pour tout nouveau crédit.

4. - Les institutions financières doivent en outre :

- a) corriger tout renseignement qui se révélerait erroné concernant une personne physique ou morale dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception de la requête relative à la correction;
- b) utiliser les données et les systèmes d'informations du BIC en bon père de famille et conformément aux bonnes pratiques internationales;
- c) créer à leurs propres frais des conditions propices à la collecte, au traitement et à la soumission des informations ;
- d) tenir à jour les informations sur les crédits concernant les personnes physiques ou morales détenues par elles ;
- e) sécuriser les informations qu'elles recueillent et qu'elles soumettent au BIC.

5.- Toutes les institutions financières sont tenues de soumettre des informations réelles, exactes, à jour et complètes.

Dans le cas où elles fournissent des informations se révélant fausses, inexactes, ou périmées, la BRH peut prendre des sanctions à leur encontre conformément aux lois et règlements en vigueur.

Toute transmission partielle d'informations par une institution financière, c'est-à-dire une transmission partielle de son portefeuille de crédit, sera considérée comme un défaut de transmission et pénalisée conformément aux dispositions de la présente circulaire.

**6.- A compter du 3 juillet 2017**, obligation est faite à toutes les institutions financières de consulter et de garder une copie du rapport de crédit pour tout client aux fins de l'évaluation des risques lors de :

- a) l'octroi, le renouvellement, le suivi, et la prolongation de crédit ;
- b) la modification des termes des accords de crédit ;
- c) l'attribution des moyens de paiement.

Les informations apparaissant dans les rapports de crédit ne peuvent être utilisées aux fins de prospection commerciale ou de marketing.

Le rapport de crédit a un délai de validité d'un (1) mois à compter de la date qu'il a été généré.

7.-En cas de non-respect des dispositions de la présente circulaire, les institutions financières visées par la présente s'exposent aux pénalités suivantes :

#### *7.1. Retard de transmission*

A défaut de fournir toutes les informations sollicitées dans le délai établi au point 2 de la présente circulaire, l'institution financière est assujettie à une amende de cinquante mille gourdes (HTG 50,000) par jour d'infraction jusqu'au 15 du mois.

Au-delà de cette date, l'institution financière est assujettie à une amende de soixante-quinze mille gourdes (HTG 75,000) par jour d'infraction jusqu'à ce que les informations complètes et corrigées, le cas échéant, soient mises à la disposition du BIC.

#### *7.2. Retard de correction*

A défaut de ne pas corriger les informations sollicitées par le BIC dans les délais établis, l'institution financière est assujettie à une amende de vingt-cinq mille gourdes (HTG 25,000) par jour d'infraction à compter de la date à laquelle l'infraction a été notifiée.

#### *7.3. Absence de rapports de crédit*

Au cas où la BRH constate, lors d'une inspection, l'absence de rapport de crédit dans le dossier d'un client, l'institution financière est assujettie à une amende de cent mille gourdes (HTG 100,000) pour chaque absence relevée.

#### *7.4. Autres*


Pour toute autre infraction constatée, la BRH demandera la cessation immédiate de la pratique incriminée, prendra des sanctions administratives notamment une lettre de blâme à l'encontre de

l'institution fautive et pourra appliquer une amende de cent mille gourdes (HTG 100,000.00) pour chaque fait relevé.

Toute amende sera déduite du solde de l'un des comptes de l'institution fautive à la BRH. Par contre, le paiement de toute amende par une institution financière non détentrice de compte à la BRH se fera par chèque de direction à l'ordre de la Banque de la République d'Haïti, au plus tard trois (3) jours ouvrables, après réception de l'avis lui exigeant le paiement. En cas de non-paiement dans les délais, des pénalités de deux mille cinq cents gourdes (HTG 2,500) seront appliquées par jour de retard.

8.- La présente circulaire abroge la circulaire 105 en date du 28 novembre 2013 et entre en vigueur le 2 mai 2017.

Port-au-Prince, le 3 avril 2017.

  
Jean Baden Dubois  
Gouverneur

**Liste des annexes :**

- Annexe 1 - Spécifications pour le transfert des fichiers
- Annexe 2 - Spécifications des fichiers de collecte de données
- Annexe 3 - Données de référence

## SPECIFICATIONS POUR LE TRANSFERT DES FICHIERS

### INTRODUCTION

Pour le transfert des fichiers, les institutions financières doivent tenir compte des présentes spécifications qui constituent les principaux détails techniques nécessaires à l'établissement d'une connexion au serveur de fichiers en utilisant le protocole de transfert sécurisé SFTP/SSH<sup>1</sup> pour la transmission des fichiers.

Le système d'exploitation installé sur le serveur offre un niveau de sécurité élevé.

### CONNECTIVITÉ SFTP

L'adresse IP du serveur SFTP/SSH doit être configurée, sur le poste client de l'institution, comme adresse de destination pour pouvoir transférer les fichiers. Le port 21 sera utilisé pour le transfert des fichiers selon le standard défini par l'IANA<sup>2</sup>. Il est important de souligner que toute institution financière doit préalablement avoir une liaison (VPN<sup>3</sup>, WIMAX<sup>4</sup>, Fibre optique, VSAT<sup>5</sup>) avec la BRH et que le routage et les règles d'accès au serveur soient bien définis, configurés, testés et certifiés par la BRH.

Ce serveur peut recevoir plusieurs connexions simultanées de différentes institutions et de plusieurs utilisateurs.

Tous les fichiers déposés dans les répertoires doivent avoir des noms uniques qui suivent la nomenclature définie par la BRH (voir document de spécification des fichiers de collecte de données).

---

<sup>1</sup> Secure File Transfer Protocol / Secure Shell

<sup>2</sup> Internet Assigned Numbers Authority

<sup>3</sup> Virtual Private Network

<sup>4</sup> Worldwide Interoperability for Microwave Access

<sup>5</sup> Very Small Aperture Terminal

## PROCESSUS DE TRANSMISSION

Toute institution financière doit s'assurer que la liaison est bien établie avant de démarrer toute transmission. Une fois la connexion établie, il faut lancer le logiciel de transfert de fichiers, partie client (SSH Secure File Transfer, WinSCP, Filezilla, etc.).

Pour se connecter au serveur de la BRH, l'institution financière doit remplir les champs nom d'utilisateur, mot de passe, adresse IP du serveur et numéro de port.

Une authentification réussie place l'institution financière dans le répertoire qui lui est destiné.

Toute institution financière doit se placer dans le répertoire correspondant pour transmettre des fichiers. Tout accès est enregistré dans un registre de log.

## RÉPERTOIRES

La BRH utilisera la même nomenclature que celle du système de paiement interbancaire haïtien (SPIH) pour le nom des répertoires de chaque institution financière. Plusieurs sous-répertoires sont créés à l'intérieur de chaque répertoire racine (le niveau le plus élevé). Le nom de chaque sous-répertoire (le prochain niveau) reflète l'usage pour lequel il est destiné. Aucune institution financière ne sera autorisée à consulter le contenu ou à accéder au répertoire d'une autre institution.

Les sous-répertoires seront définis au besoin.

LISTE DES PRÉFIXES

SOGB	SOGEBANK
SOGL	SOGEBEL
UNBK	UNIBANK
NOSC	SCOTIABANK
BNCA	BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
BPHA	BANQUE POPULAIRE HAITIENNE
BUHA	BANQUE DE L'UNION HAITIENNE
BRHA	BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAITI
CAPB	CAPITAL BANK
CITI	CITIBANK
SOCC	SOCOLAVIM
CASC	CAPOSOV
COPC	COOPECRA
KPEC	KPEGM
KOTC	KOTELAM
COSC	COSODEV
CPSC	CPSA
KOPC	KOPLES
CAPC	CAPAJ
CPFC	CPF
CACC	CAPOSAC
CAUC	CAPUC
CPRC	CPRCM
KPTC	KPTAT

LISTE DES PRÉFIXES

KEPC	KEPOMEK
COOC	COOPECLAS
FEDC	FEDERATION LE LEVIER
CPEC	CPE
CECC	CECACHE
CAOC	CAPOSAJ
CAPO	CAPOR
COTC	COTEM
KPKC	KPK
CODC	CODECREM
SOCC	SOCEM
CPBC	CPBS

## SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS DE COLLECTE DE DONNÉES

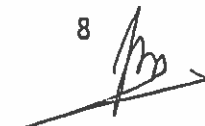
## 1. Entreprise/Responsable/Actionnaire/Crédit

Nom du fichier 1 : ent\_resp\_act\_credit\_aaaammjj.csv

4 segments par enregistrement :

- **Entreprise** : segment obligatoire
- **Responsable** : segment obligatoire (à l'exception des cartes de crédit)
- **Actionnaire** : segment optionnel
- **Crédit** : segment obligatoire

Réf.	Champ	Type de données	Taille	Obligatoire	Description
<i>Segment : ENTREPRISE</i>					
1.	Nom de l'entreprise	Char	2-75	√	La dénomination de l'entreprise ou raison sociale de l'entreprise.
2.	Numéro de patente	Char	5-20		Le Numéro figurant sur le certificat de patente attribué par la Direction Générale des Impôts après paiement de l'impôt.
3.	Numéro d'identification fiscale de l'entreprise (NIF)	Char	10	√ Sauf dans le cas où Forme Juridique [5] = 1000	Le numéro de la matricule fiscale délivrée par la Direction Générale des Impôts à une entreprise qui exerce une activité quelconque sur le territoire d'Haïti.
4.	Secteur d'activités	Code. Réf. Tableau 1		√	Le code du secteur d'activités dans lequel une entreprise se trouve classifiée en fonction de ses activités.  Voir tableau 1
5.	Forme juridique	Code. Réf. Tableau 4		√	Le code permettant de catégoriser une entreprise.  Voir tableau 4





6.	Téléphone 1	Char	8-11		Le Numéro de téléphone affecté essentiellement aux activités de l'entreprise.  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
7.	Téléphone 2	Char	8-11		Autre numéro de téléphone affecté aux activités de l'entreprise.  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
8.	Téléphone 3	Char	8-11		Autre numéro de téléphone affecté aux activités de l'entreprise.  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
9.	Adresse	Char	5-75	√	L'adresse du siège social de l'entreprise  No, rue, quartier ou zone, code postal (Voir tableau 7)
10.	Commune	Code. Réf. Tableau 2		√	Le code de la commune où se trouve l'entreprise suivant le code IHSI  Voir tableau 2
11.	Pays	Code. Réf. Tableau 3		√	Le code du pays où se trouve l'entreprise suivant le code international ISO  Voir tableau 3
<p><b>Segment : PERSONNE AUTORISEE A ENGAGER L'ENTREPRISE</b>  <i>Ce segment n'est pas obligatoire pour les cartes de crédit. Mais si un des champs de ce segment est renseigné, les règles de validation relatives à ce segment doivent être respectées.</i></p>					
12.	Prénom	Char	2-45	√	Le prénom de la personne autorisée à engager l'entreprise.

9 / m /

13.	Nom	Char	2-45	√	Le nom de la personne autorisée à engager l'entreprise.
14.	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Char	10		Le numéro de la matricule fiscale délivrée par la Direction Générale des Impôts à une personne physique qui exerce une activité quelconque sur le territoire d'Haïti.  Format : xxxxxxxxxxx
15.	CIN	Char	14 ou 17		Le Numéro figurant sur la Carte d'Identification Nationale  Format : xxxxxxxxxxxxxxxxxxx
16.	Numéro de permis de conduire	Char	1-20		Le Numéro de dossier du permis de conduire  Format : xxxxxxxx
17.	Numéro de passeport	Char	7-25		Le Numéro du passeport
18.	Adresse	Char	5-75	√	L'adresse du domicile de la personne autorisée à engager l'entreprise,  No, rue, quartier ou zone, code postal
19.	Commune	Code. Réf. Tableau 2		√	Le code de la commune du domicile de la personne autorisée suivant le code IHSI Voir tableau 2
20.	Pays de la personne autorisée	Code. Réf. Tableau 3		√	Le code du pays du domicile de la personne autorisée suivant le code international ISO  Voir tableau 3
<p><b>Segment : ACTIONNAIRE</b>  <i>Ce segment n'est pas obligatoire. Mais si un des champs de ce segment est renseigné, les règles de validation relatives à ce segment doivent être respectées.</i></p>					
21.	Prénom	Char	2-45		Le(s) prénom(s) d'un actionnaire de l'entreprise

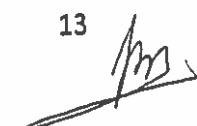
22.	Nom	Char	2-45		Le nom d'un actionnaire de l'entreprise
23.	Numéro d'identification fiscale de l'actionnaire (NIF)	Char	10		Le numéro d'identification fiscale de l'actionnaire  Format : xxxxxxxxxx
24.	CIN	Char	14 ou 17		Le numéro de la carte d'identification fiscale de l'actionnaire  Format : xxxxxxxxxxxxxxxxxxx
25.	Numéro de permis de conduire	Char	1-20		Le numéro de dossier du permis de conduire de l'actionnaire  Format : xxxxxxxx
26.	Numéro de passeport	Char	7-25		Le numéro du passeport de l'actionnaire
27.	Adresse	Char	5-75		L'adresse où réside l'actionnaire  No, rue, quartier ou zone, code postal
28.	Commune	Code. Réf. Tableau 2			Le code de la commune où réside l'actionnaire suivant le code IHSI.  Voir tableau 2
29.	Pays	Code. Réf. Tableau 3			Le code du pays où réside l'actionnaire suivant le code international ISO  Voir tableau 3
<b>Segment : CREDIT</b>					
30.	Numéro du prêt	Char	5-45	√	Le numéro attribué au prêt
31.	Type de prêt	Code. Réf. Liste		√	Le code du type de prêt.  Liste des types de prêt :  PCN : Prêt à la consommation PLT : Prêt au logement PCL : Prêt commercial

					LC : Ligne de crédit PC-CC : Carte de crédit
32.	Classification / Statut du prêt	Code. Réf. Liste		√  Seule l'information sur la classification est obligatoire.	<p>La classification et le statut du prêt :</p> <p><b>Liste des classifications :</b>            COURANT            A SIGNALER            FAIBLE            DOUTEUX            PERTE  <b>FERME</b></p> <p><b>Liste des statuts :</b>            P00 : Normal            P01 : Suspendu            P02 : En défaut            P03 : Partiellement payé            P04 : Action légale            P05 : Complètement payé            P06 : Egaré, perdu ou volé (réservé aux cartes de crédit)</p> <p>Format :            Classification/Statut</p> <p><i>Ex : FERME/P04 ou FERME</i></p>
33.	Périodicité	Number	2-3	√	La fréquence de paiement en nombre de jours calendaires.
34.	Date d'octroi	Date	8	√	<p>La date d'octroi du prêt</p> <p>Format : aaaammjj</p>
35.	Date fermeture ou date de maturité	Date	8	√	<p>La date de fermeture du prêt si le prêt est fermé.</p> <p>La date de maturité du prêt dans les autres cas.</p> <p>Format : aaaammjj</p>
36.	Montant autorisé / accordé	Number	14.2	√	Le montant autorisé pour le prêt

					Format : 99999999999999,99
37.	Devise	Code. Réf. Liste		√	Le code de la devise utilisée pour octroyer le prêt.  Liste des devises : HTG : Gourde USD : dollar américain
38.	Période de grâce	Number	1-3		Délai accordé à l'emprunteur avant le premier amortissement (sursis) en nombre de jours calendaires.
39.	Personne de référence 1	Char	1-75		Le prénom et le nom de la personne de référence
40.	Personne de référence 2	Char	1-75		Le prénom et le nom de la personne de référence.

N.B. :

- Il faut préciser au moins un numéro d'identification pour les individus (NIF, CIN, permis de conduire ou passeport).



## 2. Individu/Emploi/Crédit

Nom du fichier 2 : ind\_emp\_credit\_aaaammjj.csv

3 segments par enregistrement :

- Individu : segment obligatoire
- Emploi : segment optionnel
- Crédit : segment obligatoire

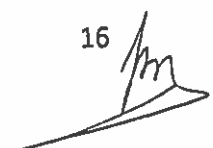
Ref	Champ	Type de données	Taille	Obligatoire	Description
<i>Segment : INDIVIDU</i>					
1.	Prénom	Char	2-45	√	Le(s) prénom(s) de l'individu
2.	Nom	Char	2-45	√	Le nom de l'individu
3.	Nom complet à la naissance	Char	2-60		Nom de jeune fille pour une femme ou nom d'une personne physique à sa naissance en cas de changement de patronyme
4	Nom de jeune fille de la mère		2-60		Le nom de jeune fille de la mère de l'individu.
5.	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Char	10		Le numéro de la matricule fiscale délivrée par la Direction Générale des Impôts à une personne physique qui exerce une activité quelconque sur le territoire d'Haïti.  Format : xxxxxxxxxx
6.	CIN	Char	14 ou 17		Le numéro de la Carte d'Identification Nationale  Format : xxxxxxxxxx
7.	Numéro de passeport	Char	7-25		Le numéro du passeport
8.	Numéro de permis de conduire	Char	1-20		Numéro de dossier du permis de conduire  Format : xxxxxxxx
9.	Date de naissance	Char	8	√	La date de naissance suivant le format : aaaammjj

10.	Commune de naissance	Code. Réf. Tableau 2 ou Tableau 3			Le code de la commune (lieu) où est né l'individu suivant le code IHSI. Pour un étranger, il faut mettre le code du pays.  Voir tableau 2 ou tableau 3
11.	Etat civil	Code. Réf. Liste		√	Le code du statut marital de l'individu.  Liste des codes : C=célibataire, D=divorcé, M=marié, S=séparé, U= concubinage, V=veuf,
12.	Sexe	Code. Réf. Liste		√	Le sexe de l'individu  Liste des codes : F=Féminin, M=Masculin
13.	Profession	Code. Réf. Tableau 8			Le code de la profession qu'exerce l'individu.  Voir tableau 8
14.	Téléphone 1	Char	8-11		Le numéro de téléphone  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
15.	Téléphone 2	Char	8-11		Le numéro de téléphone  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
16.	Téléphone 3	Char	8-11		Le numéro de téléphone  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
17.	Adresse	Char	5-75	√	Domicile de l'individu  Numéro, rue, quartier, code postal
18.	Commune	Code. Réf. Tableau 2		√	Le code de la commune suivant le code IHSI  Voir tableau 2
19.	Pays	Code. Réf. Tableau 3		√	Le code du pays suivant le code international ISO.  Voir tableau 3

**Segment : EMPLOI**

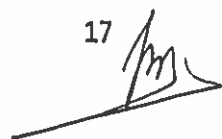
Ce segment n'est pas obligatoire. Mais si un des champs de ce segment est renseigné, les règles de validation relatives à ce segment doivent être respectées.

20.	Nom de l'employeur	Char	2-45	√	Le nom de l'employeur où travaille l'individu. Si l'employeur est une personne physique, mettre le prénom et le nom de cette personne.
21.	Date d'embauche	Date	8	√	La date de recrutement de la personne.  format : aaaammjj
22.	Date de vérification de l'emploi	Date	8		La date de vérification de l'emploi de l'individu.  Format : aaaammjj
23.	Poste occupé	Char	5-45	√	La position assignée par l'employeur à l'individu.
24.	Salaire	Number	14.2	√	Le salaire de l'individu  Format : 99999999999999.99
25.	Devise	Code. Réf. Liste		√	Le code de la devise dans laquelle le salaire est versé.  Liste des devises : HTG : Gourde USD : Dollar américain
26.	Téléphone 1	Char	8-11		Le numéro de téléphone de l'employeur  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
27.	Téléphone 2	Char	8-11		Le numéro de téléphone de l'employeur  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
28.	Adresse	Char	5-75	√	L'adresse du Siège social de l'entreprise.  No, rue, quartier ou zone, code postal
29.	Commune	Code. Réf. Tableau 2		√	Le code de la commune de l'employeur suivant le code IHSI.  Voir tableau 2





30.	Pays	Code. Réf. Tableau 3		√	Le code du pays de l'employeur suivant le code international  Voir tableau 3
<b>Segment : CREDIT</b>					
31.	Numéro du prêt	Char	5-45	√	Le numéro attribué au prêt
32.	Type de prêt	Code. Réf. Liste		√	Le code du type de prêt.  Liste des types de prêt :  PCN : Prêt à la consommation PLT : Prêt au logement PCL : Prêt commercial LC : Ligne de crédit PC-CC : Carte de crédit
33.	Classification / Statut du prêt	Code. Réf. Liste		√	La classification et le statut du prêt :  Liste des classifications : COURANT A SIGNALER FAIBLE DOUTEUX PERTE FERME  Liste des statuts : P00 : Normal P01 : Suspendu P02 : En défaut P03 : Partiellement payé P04 : Action légale P05 : Complètement payé P06 : Egaré, perdu ou volé (réserve aux cartes de crédit)  Format : Classification/Statut  <u>Ex : FERME/P04 ou FERME</u>
34.	Périodicité	Number	2-3	√	La fréquence de paiement en nombre de jours calendaires.
35.	Date d'octroi	Date	8	√	La date d'octroi du prêt  Format : aaaammjj



36.	Date fermeture ou date de maturité	Date	8	√	La date de fermeture du prêt si le prêt est fermé.  La date de maturité du prêt dans les autres cas.  Format : aaaammjj
37.	Montant autorisé / accordé	Number	14.2	√	Le montant autorisé pour le prêt  Format : 99999999999999.99
38.	Devise	Code. Réf. Liste		√	Le code de la devise utilisée pour octroyer le prêt.  Liste des devises : HTG : Gourde USD : dollar américain
39.	Période de grâce	Number	1-3		Délai accordé à l'emprunteur avant le premier amortissement (sursis) en nombre de jours calendaires.
40.	Personne de référence 1	Char	1-75		Le prénom et le nom de la personne de référence
41.	Personne de référence 2	Char	1-75		Le prénom et le nom de la personne de référence.

N.B. :

- Il faut préciser au moins un numéro d'identification pour les individus (NIF, CIN, permis de conduire ou passeport).

## 3. Crédit/Garantie

Nom du fichier 3 : credit\_sureté\_aaaammjj.csv

2 segments par enregistrement :

- Réf. Crédit : segment obligatoire
- Sûreté : segment obligatoire

Ref	Champ	Type de données	Taille	Obligatoire	Description
<i>Segment : Référence au CREDIT</i>					
1.	Numéro du prêt	Char	5-45	√	Le numéro du prêt.  Pour la carte de crédit, un code unique identifiant la carte.
<i>Segment : SURETE</i>					
2.	Type de sureté	Code. Réf. Tableau 5		√	Le code du type de sureté  Voir tableau 5
3.	Valeur de la sureté	Number	14.2	√	Le montant de la sureté  Format : 99999999999999.99
4.	Devise	Code. Réf. Liste		√	Le code de la devise dans laquelle la sureté a été donnée.  Liste des devises : HTG : Gourde USD : Dollar américain
5.	Nature de la garantie	Code. Réf. Tableau 6		√	Le code de la nature de la garantie  Voir tableau 6
6.	Numéro de référence de la sureté	Char	1-30	√	Le code attribué à la sureté donnée.

## 4. Crédit/Activité

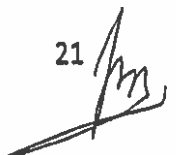
Nom du fichier 4 : credit\_activite\_aaaammjj.csv

2 segments par enregistrement :

- Réf. Crédit : segment obligatoire
- Activité : segment obligatoire

Ref	Champ	Type de données	Taille	Obliga toire	Description
<i>Segment: Référence au CREDIT</i>					
1.	Numéro du prêt	Char	5-45	√	Le numéro du prêt.  Pour la carte de crédit, un code unique identifiant la carte concaténée avec la devise de la garantie. Ex: 13010000239*4567/HTG 13010000239*2345/USD
<i>Segments ACTIVITES DE PAIEMENT</i>					
2.	Date de paiement / Date limite de paiement	Date	8	√	La date à laquelle le paiement est dû.  Format : aaaammjj
3.	Montant du paiement / Montant minimum à payer	Number	14.2	√	Le montant du paiement dû  Format : 99999999999999.99
4.	Date effective du paiement	Date	8	√	La date à laquelle le paiement a été effectué.  Format : aaaammjj  Sauf pour les cartes de crédit et les lignes de crédit.
5.	Montant du paiement effectué	Number	14.2	√	Le montant du paiement effectivement versé.  Format : 99999999999999.99  Sauf pour les cartes de crédit et les lignes de crédit.

6.	Balance courante / Solde de fin de cycle	Number	14.2	√	<p>La balance du prêt.</p> <p>Pour une carte de crédit, ce sera la balance courante ou le solde de fin de cycle.</p> <p>Pour une ligne de crédit, ce sera le montant utilisé.</p> <p>Format : 99999999999999.99</p>
----	--	--------	------	---	---



## 5. Entreprise/Chèques retournés pour insuffisance de fonds

Nom du fichier 5 : ent\_cheque\_aaaammjj.csv

2 segments par enregistrement :

- Entreprise : segment obligatoire
- Chèque : segment obligatoire

Ref	Champ	Type de données	Taille	Obligatoire	Description
<i>Segment : ENTREPRISE</i>					
1.	Nom de l'entreprise	Char	2-75	√	La dénomination de l'entreprise ou raison sociale de l'entreprise.
2.	Numéro de patente de l'entreprise	Char	5-20		Le Numéro figurant sur le certificat de patente attribué par la Direction Générale des Impôts après paiement de l'impôt.
3.	Numéro d'identification fiscale de l'entreprise (NIF)	Char	10	√ Sauf dans le cas où Forme Juridique [5] = 1000	Le numéro de la matricule fiscale délivrée par la Direction Générale des Impôts à une entreprise qui exerce une activité quelconque sur le territoire d'Haïti.
4.	Secteur d'activités de l'entreprise	Code. Réf. Tableau 1		√	Le code du secteur d'activités dans lequel une entreprise se trouve classifiée en fonction de ses activités.  Voir tableau 1
5.	Forme Juridique	Code. Réf. Tableau 4		√	Le code permettant de catégoriser une entreprise.  Voir tableau 4
6.	Téléphone 1 de l'entreprise	Char	20		Le Numéro de téléphone affecté essentiellement aux activités de l'entreprise.  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone.
7.	Téléphone 2 de l'entreprise	Char	20		Autre numéro de téléphone affecté aux activités de l'entreprise.

					Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
8.	Téléphone 3 de l'entreprise	Char	20		Autre numéro de téléphone affecté aux activités de l'entreprise.  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
9.	Adresse de l'entreprise	Char	75	√	L'adresse du siège social de l'entreprise  Numéro, rue, quartier ou zone, code postal (Voir tableau 7)
10.	Commune de l'entreprise	Code. Réf. Tableau 2		√	Le code de la commune où se trouve l'entreprise suivant le code IHSI  Voir tableau 2
11.	Pays de l'entreprise	Code. Réf. Tableau 3		√	Le code du pays où se trouve l'entreprise suivant le code international ISO  Voir tableau 3
<b>Segment: CHEQUE</b>					
12.	Numéro de compte	Char	4-45	√	Le numéro de compte utilisé par l'entreprise.
13.	Numéro du chèque retourné	Char	1-10	√	Le numéro du chèque retourné pour manque de fonds
14.	Montant du chèque	Number	14.2	√	Le montant du chèque retourné pour manque de fonds  Format : 99999999999999.99
15.	Devise	Code. Réf. Liste		√	Le code de la devise dans laquelle le chèque est émis.  Liste des devises : HTG : gourde USD : dollar américain
16.	Date de retour	Date	8	√	La date de retour du chèque pour manque de fonds  Format : aaaammjj

## 6. Individu/Chèques retournés pour insuffisance de fonds

Nom du fichier 6 : ind\_cheque\_aaaammjj.csv

2 segments par enregistrement :

- Individu : segment obligatoire
- Chèque : segment obligatoire

Ref	Champ	Type de données	Taille	Obligatoire	Description
<i>Segment : INDIVIDU</i>					
1.	Prénom	Char	2-45	√	Le prénom de l'individu
2.	Nom	Char	2-45	√	Le nom de l'individu
3.	Nom à la naissance	Char	2-60		Le nom de jeune fille pour une femme ou nom d'une personne physique à sa naissance en cas de changement de patronyme
4.	Nom de jeune fille de la mère	Char	2-60		Le nom de jeune fille de la mère de l'individu
5.	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Char	10		Le numéro de la matricule fiscale délivrée par la Direction Générale des Impôts à une personne physique qui exerce une activité quelconque sur le territoire d'Haïti.  Format : xxxxxxxxxx
6.	CIN	Char	14 ou 17		Le numéro figurant sur la Carte d'Identification Nationale  Format : xxxxxxxxxx
7.	Numéro de passeport	Char	7-25		Numéro du passeport  Format : xxxxxxxx
8.	Numéro de permis de conduire	Char	1-20		Le numéro de dossier du permis de conduire.
9.	Date de naissance	Date	8	√	La date de naissance de l'individu Format : aaaammjj



10.	Commune de naissance	Code. Réf. Tableau 2 ou Tableau 3			Le code de la commune (lieu) où est né l'individu suivant le code IHSI. Pour un étranger, il faut mettre le code du pays.  Voir tableau 2 ou tableau 3
11.	Etat civil	Code. Réf. Liste		√	Le code du statut marital de l'individu.  <b>Liste des codes :</b> C=célibataire, D=divorcé, M=marié, S=séparé, U= concubinage, V=veuf,
12.	Sexe	Code. Réf. Liste		√	Le sexe de l'individu  <b>Liste des codes :</b> F=Féminin, M=Masculin
13.	Profession	Code. Réf. Tableau 8			Le code de la profession qu'exerce l'individu  Voir tableau 8
14.	Téléphone 1	Char	8-11		Numéro de téléphone pour joindre l'individu  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
15.	Téléphone 2	Char	8-11		Autre numéro de téléphone pour joindre l'individu  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
16.	Téléphone 3	Char	8-11		Autre numéro de téléphone pour joindre l'individu  Format : indicatif pays suivi du numéro de téléphone
17.	Adresse	Char	5-75	√	L'adresse du domicile de l'individu.  No, rue, quartier ou zone, code postal
18.	Commune	Code. Réf. Tableau 2		√	Le code de la commune suivant le code IHSI  Voir tableau 2

19.	Pays	Code. Réf. Tableau 3		√	Le code du pays suivant code international ISO  Voir tableau 3
<i>Segment : CHEQUE</i>					
20.	Numéro de compte	Char	4-45	√	Le numéro de compte bancaire sur lequel le chèque a été émis.
21.	Numéro chèque retourné	Char	1-10	√	Le numéro du chèque retourné pour manque de fonds
22.	Montant du chèque	Number	14.2	√	Le montant du chèque retourné pour manque de fonds  Format : 99999999999999.99
23.	Devise	Code. Réf. Liste		√	Le code de la devise dans laquelle le chèque a été émis  Liste des devises : HTG : gourde USD : dollar américain
24.	Date de retour	Date	8	√	La date de retour du chèque pour manque de fonds  Format : aaaammjj

**N.B. :** Il faut préciser au moins un numéro d'identification pour les individus (NIF, CIN, passeport ou permis de conduire).

- Les champs nuls doivent contenir deux zéros (00)

- Les champs suivants doivent être remplis par les codes définis au niveau des tables de référence :

- a. Secteur d'activités
- b. Pays
- c. Commune
- d. Type de prêt
- e. Devise
- f. Type de sureté
- g. Nature de la sureté

- Le caractère «/» est réservé, ne l'utilisez pas dans les fichiers à charger, sauf indication contraire pour certains champs.

- S'il y a une virgule dans un champ, mettre entre guillemets tout le contenu du champ

- Pour les segments d'information Actionnaire, Responsable, Employeur, il faut au moins une identification au cas où l'on remplit ces champs.
- Il faut respecter la nomenclature des fichiers.
- Pour le champ adresse, les composantes No, rue, quartier ou zone, code postal, sont séparées par des virgules. N'utilisez de virgules que pour séparer ces composantes.

## DONNEES DE REFERENCE

Tableau 1 – Secteur d'activités

Code	Secteur d'activités
0201	Extraction de charbon
0221	Production de pétrole brut
0231	Extraction de minerais métalliques
0291	Extraction de matières minérales autres que les minerais métalliques
0311	Industrie alimentaire (sauf boissons)
0312	Industrie des boissons
0313	Industrie du tabac
0321	Industrie du textile
0322	Industrie du cuir
0331	Industrie du bois
0341	Industrie du papier
0342	Imprimerie, édition
0351	Industrie chimique
0352	Industrie pharmaceutique
0353	Raffinerie de pétrole
0354	Industrie du caoutchouc
0355	Industrie des matières plastiques
0361	Fabrication des grès, porcelaines et faïences
0362	Fabrication de matériaux de construction à base de minéraux
0371	Sidérurgie
0381	Fabrication d'ouvrages métalliques
0382	Fabrication de machines et de matériels non électriques
0383	Fabrication de machines et de matériels électriques
0384	Construction de matériels de transport
0385	Fabrication de matériels et instruments de précision
0386	Horlogerie, bijouterie et orfèvrerie
0387	Fabrication d'articles de sport et de loisirs
0391	Industries non classées ailleurs
0411	Production et distribution de l'électricité
0412	Production et distribution de gaz
0421	Traitement et distribution de l'eau
0511	Bâtiment et travaux publics (entreprises générales)
0521	Bâtiment (corps de métiers)
0611	Commerce de gros

0621	Commerce de détail
0622	Commerce de petit détail (pacotilleurs)
0631	Restaurants et débits de boissons
0632	Hôtels et pension de famille
0633	Habergements touristiques en zones urbaines, rurales, hôtels, hôtels restaurants, hôtels résidences « appart hôtels », condos, villas a temps partagé, motels, restaurants de campagne, auberges
0634	Services de location de voitures, d'avions, de bateaux, d'hélicoptères de plaisances
0635	Services de transport touristique et d'excursion aérienne maritime et terrestre
0636	Services de restauration touristique
0637	Services d'attraction et de loisir
0638	Agence : de voyage, événementielle, réceptive, tour opérateur/voyagiste et de guide touristique
0639	Services d'aménagement, de restauration et d'exploitation d'immeubles, de stations balnéaires, de monuments, d'hôtels de plage, de complexes, de sites et de zones touristiques
0640	Autres services touristiques
0641	Ports d'escale privés ou marinas destinés a recevoir des bateaux de plaisance
0642	Aéroports privés et entreprises de services liés directement aux besoins du tourisme
0643	Services téléphériques pour loisirs ou transports en montagne
0644	Parcs d'attraction, jardins botaniques et zoologiques
0645	Services d'activités a caractère touristique, tels que : Palais de congrès ou de conventions, salles de spectacle, de conférence et d'exposition
0646	Centres de santé (soins et bains thérapeutiques)
0647	Services de formation aux métiers touristiques tels que les écoles hôtelières et les auberges de jeunesse
0648	Galerie d'art, magasin de souvenir / Artisanat
0649	Membre affilié (institutions fournissant des biens et services au secteur touristique)
0711	Transport terrestre
0712	Transport maritime (cabotage)
0713	Transport aérien
0714	Cabotage, transport par canots, chaloupes ou chalands
0715	Entrepôts et magasins
0721	Communications (courrier, télécommunications)
0811	Services financiers et bancaires
0821	Compagnies d'assurances
0822	Loterie, tenanciers de borlette, casinos et activités assimilées
0831	Affaires immobilières
0832	Services juridiques
832.4	Consultation

0833	Services des comptables et conseils en gestion
0884	Services informatique
0835	Services d'ingénieurs et d'architectes et autres services techniques
0836	Services de publicité
0837	Location de machines, matériels ou équipements
0888	Services d'agence ou de représentation
0921	Services sanitaires et d'hygiène
0922	Services funéraires
0931	Enseignement
0932	Services médicaux
0933	Services vétérinaires
0941	Radiodiffusion et télévision
0942	Services récréatifs, centres d'attraction
0951	Services de réparation
0952	Blanchisserie, teinturerie
0953	Coiffure et soins de beauté
0954	Services de photographie et de photocopie
0959	Services non classés ailleurs

Tableau 2 – Liste des communes

DEPARTIMENT	ARRONDISSEMENT	CODE	COMMUNE
OUEST	PORT-AU-PRINCE	0111	PORT-AU-PRINCE
		0112	DELMAS
		0113	CARREFOUR
		0114	PÉTION-VILLE
		0115	KENSCOFF
		0116	GRESSIER
		0117	CITÉ SOLEIL
		0118	TABARRE
	LEOGANE	0121	LÉOGANE
		0122	PETIT-GÔAVE
		0123	GRAND-GÔAVE
	CROIX DES BOUQUETS	0131	CROIX DES BOUQUETS
		0132	THOMAZEAU
		0133	GANTHIER
		0134	CORNILLON
0135		FONDS-VERRETTES	
ARCAHAIE	0141	ARCAHAIE	
	0142	CABARET	
LA GONAVE	0151	ANSE À GALETS	
	0152	POINTE À RAQUETTE	
SUD-EST	JACMEL	0211	JACMEL
		0212	MARIGOT
		0213	CAYES JACMEL
		0214	LA VALLÉE
	BAINET	0221	BAINET
		0222	CÔTES DE FER
	BELLE-ANSE	0231	BELLE-ANSE
		0232	GRAND GOSIER
		0233	THIOTTE
		0234	L'ANSE À PITRE
NORD	CAP-HAÏTIEN	0311	CAP-HAÏTIEN
		0312	QUARTIER-MORIN
		0313	LIMONADE
	L'ACUL DU NORD	0321	L'ACUL DU NORD
		0322	PLAINE DU NORD
		0323	MILOT
	GDE RIVIERE DU NORD	0331	GDE RIVIÈRE DU NORD
		0332	BAHON
	SAINT-RAPHAEL	0341	SAINT-RAPHAËL
0342		DONDON	
0343		RANQUITTE	

		0344	PIGNON	
		0345	LA VICTOIRE	
	BORGNE	0351	BORGNE	
		0352	PORT MARGOT	
	LIMBE	0361	LIMBÉ	
		0362	BAS-LIMBÉ	
	PLAISANCE	0371	PLAISANCE	
		0372	PILATE	
	NORD-EST	FORT-LIBERTE	0411	FORT-LIBERTÉ
			0412	FERRIER
0413			PERCHES	
OUANAMINTHE		0421	OUANAMINTHE	
		0422	CAPOTILLE	
		0423	MONT-ORGANISÉ	
TROU DU NORD		0431	TROU DU NORD	
		0432	SAINTE SUZANNE	
		0433	TERRIER-ROUGE	
		0434	CARACOL	
VALLIERES		0441	VALLIÈRES	
		0442	CARICE	
		0443	MOMBIN CROCHU	
ARTIBONITE	GONAIVES	0511	GONAÏVES	
		0512	ENNERY	
		0513	L'ESTÈRE	
	GROS-MORNE	0521	GROS-MORNE	
		0522	TERRE-NEUVE	
		0523	ANSE ROUGE	
	SAINT-MARC	0531	SAINT-MARC	
		0532	VERRETTES	
		0533	LA CHAPELLE	
	DESSALINES	0541	DESSALINES	
		0542	PT. RIV. DE L'ARTIBONITE	
		0543	GRANDE SALINE	
		0544	DESDUNES	
	MARMELADE	0551	SAINTE-MICHEL DE L'ATTALAYE	
0552		MARMELADE		
CENTRE	HINCHE	0611	HINCHE	
		0612	MAÏSSADE	
		0613	THOMONDE	
		0614	CERCA CARVAJAL	
	MIREBALAIS	0621	MIREBALAIS	
		0622	SAUT D'EAU	
		0623	BOUCAN CARRÉ	
	LASCAHOBAS	0631	LASCAHOBAS	
		0632	BELLADÈRE	



		0633	SAVANETTE
	CERCA-LA-SOURCE	0641	CERCA-LA-SOURCE
		0642	THOMASSIQUE
DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	CODE	COMMUNE
SUD	CAYES	0711	LES CAYES
		0712	TORBECK
		0713	CHANTAL
		0714	CAMP-PERRIN
		0715	MANICHE
		0716	L'ILE-À-VACHE
	PORT-SALUT	0721	PORT-SALUT
		0722	SAINT-JEAN DU SUD
		0723	ARNIQUET
	AQUIN	0731	AQUIN
		0732	SAINT-LOUIS DU SUD
		0733	CAVAILLON
	COTEAUX	0741	CÔTEAUX
		0742	PORT-À-PIMENT
		0743	ROCHE-À-BATEAU
CHARDONNIERES	0751	CHARDONNIÈRES	
	0752	LES ANGLAIS	
	0753	TIBURON	
GRAND-ANSE	JEREMIE	0811	JÉRÉMIE
		0812	ABRICOTS
		0813	BONBON
		0814	MORON
		0815	CHAMBELLAN
	ANSE D'HAINAULT	0821	ANSE D'HAINAULT
		0822	DAME MARIE
		0823	LES IROIS
	CORAIL	0831	CORAIL
		0832	ROSEAUX
0833		BEAUMONT	
0834		PESTEL	
NORD-OUEST	PORT-DE- PAIX	0911	PORT-DE-PAIX
		0912	LA TORTUE
		0913	BASSIN BLEU
		0914	CHANSOLME
	ST-LOUIS DU NORD	0921	SAINT-LOUIS DU NORD
		0922	ANSE-À-FOLEUR
	MOLE ST-NICOLAS	0931	MÔLE SAINT-NICOLAS
		0932	BAIE HENNE
		0933	BOMBARDOPOLIS
0934		JEAN RABEL	
NIPPES	MIRAGOANE	1011	MIRAGOANE
		1012	PETITE RIVIÈRE DE NIPPES

		1013	FONDS-DES-NÈGRES
		1014	PAILLANT
	ANSE A VEAU	1021	ANSE À VEAU
		1022	PETIT TROU DE NIPPES
		1023	ASILE
		1024	ARNAUD
		1025	PLAISANCE DU SUD
	BARADERES	1031	BARADÈRES
		1032	GRAND BOUCAN

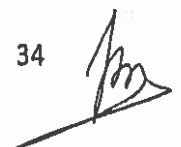


Tableau 3 – Liste des pays

Code	Pays	Code	Pays
AF	AFGHANISTAN	BG	BULGARIE
ZA	AFRIQUE DU SUD	BF	BURKINA FASO
AX	ÅLAND, ÎLES	BI	BURUNDI
AL	ALBANIE	KY	CAÏMANS, ÎLES
DZ	ALGERIE	KH	CAMBODGE
DE	ALLEMAGNE	CM	CAMEROUN
AD	ANDORRE	CA	CANADA
AO	ANGOLA	CV	CAP-VERT
AI	ANGULLA	CF	CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE
AQ	ANTARCTIQUE	CL	CHILI
AG	ANTIGUA-ET-BARBUDA	CN	CHINE
SA	ARABIE SAOUDITE	CX	CHRISTMAS, ÎLE
AR	ARGENTINE	CY	CHYPRE
AM	ARMÉNIE	CC	COCOS (KEELING), ÎLES
AW	ARUBA	CO	COLOMBIE
AU	AUSTRALIE	KM	COMORES
AT	AUTRICHE	CG	CONGO
AZ	AZERBAÏDJAN	CD	CONGO, LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
BS	BAHAMAS	CK	COOK, ÎLES
BH	BAHREÏN	KR	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
BD	BANGLADESH	KP	CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE
BB	BARBADE	CR	COSTA RICA
BY	BÉLARUS	CI	CÔTE D'IVOIRE
BE	BELGIQUE	HR	CROATIE
BZ	BELIZE	CU	CUBA
BJ	BÉNIN	CW	CURAÇAO
BM	BERMUDES	DK	DANEMARK
BT	BHOUTAN	DJ	DJIBOUTI
BO	BOLIVIE, ÉTAT PLURINATIONAL DE	DO	DOMINICAINE, REPUBLIQUE
BQ	BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	DM	DOMINIQUE
BA	BOSNIE-HERZÉGOVINE	EG	ÉGYPTE
BW	BOTSWANA	SV	EL SALVADOR
BV	BOUVET, ÎLE	AE	ÉMIRATS ARABES UNIS
BR	BRÉSIL	EC	ÉQUATEUR

BN	BRUNÉI DARUSSALAM	ER	ÉRYTHÉE
Code	Pays	Code	Pays
ES	ESPAGNE	VI	ÎLES VIERGES DES ÉTATS-UNIS
EE	ESTONIE	IN	INDE
US	ÉTATS-UNIS	ID	INDONÉSIE
ET	ÉTHIOPIE	IR	IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
EK	FALKLAND, ÎLES (MALVINAS)	IQ	IRAQ
FO	FÉROÉ, ÎLES	IE	IRLANDE
FJ	FIDJI	IS	ISLANDE
FI	FINLANDE	IL	ISRAËL
FR	FRANCE	IT	ITALIE
GA	GABON	JM	JAMAÏQUE
GM	GAMBIE	JP	JAPON
GE	GÉORGIE	JE	JERSEY
GS	GÉORGIE DU SUD-ET-LES ÎLES SANDWICH DU SUD	JO	JORDANIE
GH	GHANA	KZ	KAZAKHSTAN
GI	GIBRALTAR	KE	KENYA
GR	GRÈCE	KG	KIRGHIZISTAN
GD	GRENADE	KI	KIRIBATI
GL	GROENLAND	KW	KOWEÏT
GP	GUADELOUPE	LA	LAO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE
GU	GUAM	LS	LESOTHO
GT	GUATEMALA	LV	LETTONIE
GG	GUERNESEY	LB	LIBAN
GN	GUINÉE	LR	LIBÉRIA
GW	GUINÉE-BISSAU	LY	LIBYE
GQ	GUINÉE ÉQUATORIALE	LI	LIECHTENSTEIN
GY	GUYANA	LT	LITUANIE
GF	GUYANE FRANÇAISE	LU	LUXEMBOURG
HT	HAÏTI	MO	MACAO
HM	HEARD-ET-LES MACDONALD, ÎLE	MK	MACÉDOINE, L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE
HN	HONDURAS	MG	MADAGASCAR
HK	HONG KONG	MY	MALAISIE
HU	HONGRIE	MW	MALAWI
IM	ÎLE DE MAN	MV	MALDIVES
UM	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	ML	MALI
VG	ÎLES VIERGES BRITANNIQUES	MT	MALTE
MP	MARIANNES DU NORD, ÎLES	PG	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Code	Pays	Code	Pays
MA	MAROC	PY	PARAGUAY
MH	MARSHALL, ÎLES	NL	PAYS-BAS
MQ	MARTINIQUE	PE	PÉROU
MU	MAURICE	PH	PHILIPPINES
MR	MAURITANIE	PN	PITCAIRN
YT	MAYOTTE	PL	POLOGNE
MX	MEXIQUE	PF	POLYNÉSIE FRANÇAISE
FM	MICRONÉSIE, ÉTATS FÉDÉRÉS DE	PR	PORTO RICO
MD	MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DE	PT	PORTUGAL
MC	MONACO	QA	QATAR
MN	MONGOLIE	RE	RÉUNION
ME	MONTÉNÉGRO	RO	ROUMANIE
MS	MONTSERRAT	GB	ROYAUME-UNI
MZ	MOZAMBIQUE	RU	RUSSIE, FÉDÉRATION DE
MM	MYANMAR	RW	RWANDA
NA	NAMIBIE	EH	SAHARA OCCIDENTAL
NR	NAURU	BL	SAINT-BARTHÉLEMY
NP	NEPAL	SE	SAINTE-HELENE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA
NI	NICARAGUA	LC	SAINTE-LUCIE
NE	NIGER	KN	SAINTE-KITTS-ET-NEVIS
NG	NIGÉRIA	SM	SAINT-MARIN
NU	NIUÉ	MF	SAINTE-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)
NF	NORFOLK, ÎLE	SX	SAINTE-MARTIN (PARTIE NÉERLANDAISE)
NO	NORVEGE	PM	SAINTE-PIERRE-ET-MIQUELON
NC	NOUVELLE-CALÉDONIE	VA	SAINTE-SIEGE (ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN)
NZ	NOUVELLE-ZÉLANDE	VC	SAINTE-VINCENT-ET-LES GRENADINES
IO	Océan Indien, Territoire Britannique de l'	SB	SALOMON, ÎLES
OM	OMAN	WS	SAMOA
UG	OUGANDA	AS	SAMOA AMÉRICAINES
UZ	OUBÉKISTAN	ST	SAO TOME-ET-PRINCIPE
PK	PAKISTAN	SN	SÉNÉGAL
PW	PALAOS	RS	SERBIE
PS	PALESTINE, ÉTAT DE	SC	SEYCHELLES
PA	PANAMA	SL	SIERRA LEONE
SG	SINGAPOUR	WF	WALLIS ET FUTUNA
Code	Pays	Code	Pays

SK	SLOVAQUIE	YE	YÉMEN
SI	SLOVÉNIE	ZM	ZAMBIE
SO	SOMALIE	ZW	ZIMBABWE
SD	SOUDAN		
SS	SOUDAN DU SUD		
LK	SRI LANKA		
SE	SUÈDE		
CH	SUISSE		
SR	SURINAME		
SJ	SVALBARD ET ÎLE JAN MAYEN		
SZ	SWAZILAND		
SY	SYRIENNE, RÉPUBLIQUE ARABE		
TJ	TADJIKISTAN		
TW	TAIWAN, PROVINCE DE CHINE		
TZ	TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE		
TD	TCHAD		
CZ	TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE		
TF	TERRES AUSTRALES FRANÇAISES		
TH	THAÏLANDE		
TL	TIMOR-LESTE		
TG	TOGO		
TK	TOKELAU		
TO	TONGA		
TT	TRINITÉ-ET-TOBAGO		
TN	TUNISIE		
TM	TURKMENISTAN		
TC	TURKS-ET-CAÏCOS, ÎLES		
TR	TURQUIE		
TV	TUVALU		
UA	UKRAÏNE		
UY	URUGUAY		
VU	VANUATU		
VE	VENEZUELA, RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU		
VN	VIETNAM		

Tableau 4 – Forme juridique

Code	Forme Juridique
0100	Agence
0200	Association commerciale en participation
0300	Cartel
0400	Congrégation Religieuse / Eglise
0500	Cooperative / Mutuelle
0600	Ecole
0700	Entreprise individuelle
0800	Entreprise Publique
0900	Fondation Reconnue d'Utilité publique
1000	Organisation Non Gouvernementale(ONG)
1100	Société Anonyme Mixte (SAM)
1200	Société en Commandite par Actions
1300	Société en Commandite Simple
1400	Société en Formation
1500	Société Anonyme (SA)
1600	Société d'Economie Mixte (SEM)
1700	Société Etrangère Autorisée à fonctionner en Haïti
1800	Succursale d'entreprise étrangère
1900	Société en nom collectif

Tableau 5 – Type de sureté

Code	Type de la sureté
SI	Immobilière
SM	Mobilière
SP	Personnelle



Tableau 6- Nature de la garantie

Code	Action	Mobilière
SM-01	Assurance	Mobilière
SP-01	Aval	Personnelle
SM-02	Bon	Mobilière
SM-03	Bon de trésorerie entreprise	Mobilière
SM-04	Cash collatéral	Mobilière
SP-02	Caution	Personnelle
SM-05	Compte d'épargne	Mobilière
SM-06	Dépôt à terme	Mobilière
SM-07	Fonds de commerce	Mobilière
SM-08	Produits agricoles	Mobilière
SM-09	Équipements	Mobilière
SP-03	Garantie Autonome	Personnelle
SI-01	Hypothèque	Immobilière
SP-04	Lettre d'intention	Personnelle
SP-05	Lettre de Crédit	Personnelle
SM-10	Obligation	Mobilière
SM-11	Titre de créance	Mobilière
SM-12	Stock de marchandises	Mobilière
SM-13	Titre de Propriété intellectuelle	Mobilière
SU-01	Titres	Mobilière ou immobilière

Tableau 7 – Liste des codes postaux

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	CODE REGION 1	CODE REGION 2
OUEST	PORT-AU-PRINCE	HT6110 PORT-AU-PRINCE	HT6111 Bel-Air et Bourdon
			HT6112 Bas Peu de Choses
			HT6113 Turgeau
			HT6114 Bois Verna
			HT6116 Carrefour Feuilles
			HT6117 Morne de l'Hôpital
			HT6118 Bolosse
			HT6119 Martissant et Fontamara
		HT6120 DELMAS	HT6121 Varreux
			HT6122 Cité soleil
			HT6123 Mais Gâté, Tabarre zone 1
			HT6124 Petite Place Cazeau, Tabarre zone 2
			HT6125 Croix-des-Missions
		HT6130 CARREFOUR	HT6131 Bizoton
			HT6132 Diquini, Thor
			HT6133 Côte-Page, Mahotièrre
			HT6134 Arcachon, Warney
			HT6135 Brochette
			HT6136 Lamentin, Mariani, Merger
	HT6140 PÉTION-VILLE	HT6141 Frères, Pergnier	
		HT6142 Pèlerin	
		HT6143 Tête de l'Eau	
		HT6144 Laboule	
HT6145 Thomassin			
HT6146 Fermathe			
HT6147 Pergnier			
HT6150 KENS COFF			
HT6160 GRESSIER			
HT6123 TABARRE			
LEOGANE	HT6210 LÉOGANE	HT6211 Trouin	
		HT6212 Orangers	
	HT6220 PETIT GÔAVE	HT6221 Violet	
CROIX DES BOUQUETS	HT6230 GRAND GÔAVE		
	HT6310 CROIX DES BOUQUETS	HT6311 Santo	
		HT6312 Bon Repos	
HT6320			

		THOMAZEAU		
		HT6330 GANTHIER	HT6331 Fonds Parisien et Galette Bonbon	
		HT6340 CORNILLON		
		HT6340 FONDS- VERRETTES		
	ARCAHAIE	HT6410 ARCAHAIE	HT6411 Saintard	
		HT6420 CABARET	HT6421 Casale	
	LA GONAVE	HT6510 ANSE À GALETS		
		HT6520 POINTE À RAQUETTE		
SUD-EST	JACMEL	HT9110 JACMEL	HT9111 Marbial	
		HT9120 MARIGOT	HT9121 Seguin	
		HT9130 CAYES JACMEL		
		HT9140 LA VALLÉE DE JACMEL		
	BAINET	HT9210 BAINET		
		HT9220 CÔTES DE FER		
	BELLE-ANSE	HT9310 BELLE-ANSE	HT9311 Mapou	
		HT9320 GRAND GOSIER	HT9321 Bodarie	
		HT9330 THIOTTE		
		HT9340 ANSE À PITRE	HT9341 Banane	
	NORD	CAP-HAITIEN	HT1110 CAP-HAÏTIEN	HT1111 Bande du Nord HT1112 Labadie HT1113 Haut du Cap HT1114 Petite Anse
			HT1120	

		QUARTIER-MORIN	
		HT1130 LIMONADE	
	L'ACUL DU NORD	HT1210 ACUL DU NORD	HT1211 La Soufrière
		HT1220 PLAINE DU NORD	HT1221 Robillard
		HT1230 MILOT	HT1231 Carrefour des Pères
	GDE RIVIERE DU NORD	HT1310 GDE RIVIÈRE DU NORD	
		BAHON	
	SAINT-RAPHAEL	HT1410 SAINT-RAPHAËL	
		HT1420 DONDON	
		HT1430 RANQUITTE	
		HT1440 PIGNON	
		HT1450 LA VICTOIRE	
	BORGNE	HT1510 BORGNE	HT1511 Petit bourg de Borgne HT1517 Côte de Fer et Fond
		HT1520 PORT-MARGOT	HT1521 Bayeux HT1522 Margot
	LIMBE	HT1610 LIMBÉ	HT1611 Camp Coq
		HT1620 BAS-LIMBÉ	
PLAISANCE	HT1710 PLAISANCE		
	HT1720 PILATE	HT1723 Ravine Trompette	
NORD-EST	FORT-LIBERTE	HT2110 FORT-LIBERTÉ	HT2111 Dérac HT2112 Acul Samedi
		HT2120 FERRIER	HT2121 Maribahoux
	OUANAMINTHE	HT2130 PERCHES	
	OUANAMINTHE	HT2210 OUANAMINTHE	

		HT2220 CAPOTILLE	
		HT2230 MONT ORGANISÉ	
		HT2310 TROU DU NORD	
	TROU DU NORD	HT2320 SAINTE SUZANNE	HT2321 Dupity
		HT2330 TERRIER- ROUGE	HT2331 Phaëton HT2332 Paulette
		HT2340 CARACOL	
		HT2410 VALLIÈRES	HT2411 Grosse Roche
	VALLIERES	HT2420 CARICE	
		HT2430 MOMBIN CROCHU	HT2431 Bois Laurence
		HT4110 GONAÏVES	HT4111 Petite Rivière de l'Artibonite
ARTIBONITE	GONAIVES	HT4120 ENNERY	
		HT4130 L'ESTÈRE	
		HT4210 GROS-MORNE	
	GROS-MORNE	HT4220 TERRE-NEUVE	
		HT4230 ANSE ROUGE	HT4231 Sources Chaudes
		HT4310 SAINT-MARC	HT4311 Montrouis
	SAINT-MARC	HT4320 VERRETTES	HT4321 Désarmes HT4322 Deschappelles HT4323 Liancourt
		HT4330 LA CHAPELLE	
		HT4410 DESSALINES / MARCHAND	
DESSALINES	HT4420 PT. RIV. DE L'ARTIBONITE	HT4421 Savane à Roches	

		HT4430 GRANDE SALINE	
		HT4440 DESDUNES	
	MARMELADE	HT4510 MARMELADE	
		HT4520 SAINT- MICHEL DE L'ATTALAYE	
CENTRE	HINCHE	HT5110 HINCHE	HT5111 Los Palis
		HT5120 MAÏSSADE	HT5121 Louverture
		HT5130 THOMONDE	
		HT5140 CERCA CARVAJAL	
	MIREBALAIS	HT5210 MIREBALAIS	HT5211 Dufailly
		HT5220 SAUT D'EAU	
		HT5230 BOUCAN CARRÉ	HT5231 Péligre
	LASCAHOBAS	HT5310 LASCAHOBAS	
		HT5320 BELLADÈRE	HT5321 Baptiste
		HT5330 SAVANETTE	
	CERCA-LA-SOURCE	HT5410 CERCA-LA-SOURCE	HT5411 Saltadère HT5412 La Mielle
		HT5420 THOMASSIQUE	
SUD	CAYES	HT8110 LES CAYES	
		HT8120 TORBECK	HT8121 Ferme Le Blanc HT8122 Ducis
		HT8130 CHANTAL	
		HT8140 CAMP-PERRIN	
		HT8150 MANICHE	
		HT8160	

		L'ILE-À-VACHE		
	PORT-SALUT	HT8210 PORT-SALUT		
		HT8220 SAINT-JEAN DU SUD		
		HT8230 ARNIQUET		
	AQUIN	HT8310 AQUIN	<u>HT8311</u> Fond des Blanc <u>HT8312</u> Vieux Bourg d'Aquin HT8313 La Colline	
		HT8320 SAINT-LOUIS DU SUD		
		HT8330 CAVAILLON		
	COTEAUX	HT8410 CÔTEAUX	<u>HT8411</u> Damassin <u>HT8412</u> La Côte	
		HT8420 PORT-À-PIMENT		
		HT8430 ROCHE-À- BATEAU		
	CHARDONNIERES	HT8510 CHARDONNIÈRES	HT8511 Randel	
		HT8520 LES ANGLAIS		
		HT8530 TIBURON	HT8531 Cahonane	
	GRAND-ANSE	JEREMIE	HT7110 JÉRÉMIE	<u>HT7111</u> Léon <u>HT7112</u> Marfranc
			HT7120 ABRICOTS	
HT7130 BONBON				
HT7140 MORON			HT7141 Sources Chaudes	
HT7150 CHAMBELLAN				
ANSE D'HAINAULT		HT7210 ANSE D'HAINAULT		
		HT7220 DAME MARIE	HT7221 Lesson	
		HT7230 LES IROIS	HT7231 Carcasse	
CORAIL		HT7310 CORAIL		
		HT7320		

		ROSEAUX	
		HT7330 BEAUMONT	
		HT7340 PESTEL	
NORD-OUEST	PORT-DE- PAIX	HT3110 PORT-DE-PAIX	HT3111 La Pointe
		HT3120 LA TORTUE	
		HT3130 BASSIN BLEU	
		HT3140 CHANSOLME	
	ST-LOUIS DU NORD	HT3210 SAINT-LOUIS DU NORD	<u>HT3211</u> Bonneau <u>HT3212</u> Guichard
		HT3220 ANSE-À-FOLEUR	
	MOLE ST-NICOLAS	HT3310 MÔLE SAINT- NICOLAS	
		HT3320 BAIE HENNE	
		HT3330 BOMBARDOPOLIS	
		HT3340 JEAN RABEL	
NIPPES	MIRAGOANE	HT7410 MIRAGOANE	<u>HT7411</u> Saint Michel du Sud <u>HT7412</u> Paillant <u>HT7413</u> Fond des Nègres
		HT7420 PETITE RIVIÈRE DE NIPPES	
	ANSE A VEAU	HT7510 ANSE-À-VEAU	
		HT7530 PETIT TROU DE NIPPES	
		HT7540 ASILE	
		? ARNAUD	
		? PLAISANCE DU SUD	
	BARADERES	HT7520 BARADÈRES	HT7521 Grand Boucan



Tableau 8.- Liste des professions

M001	Agent d'accueil / hôtesse
M002	Agent de nettoyage -
M003	Agent de sécurité
M004	Agent immobilier
M005	Agronome
M006	Architecte
M007	Artiste - autre
M008	Artiste - musicien
M009	Artiste - peintre
M010	Artiste sculpteur
M011	Avocat
M012	Boucher
M013	Caissier de supermarché, magasin...
M014	Caissier d'institution financière
M015	Carreleur
M016	Charpentier
M017	Chauffeur
M018	Chef / Cuisinier / aide Cuisinier
M019	Mécanicien
M020	Coiffeur
M021	Comptable
M022	Confiseur
M023	Conseiller politique
M024	Consultant
M025	Contrôleur / inspecteur de la qualité, autres produits
M026	Cordonnier
M027	Couturier(e) / Tailleur
M028	Couvreur
M029	Cultivateur
M030	Décorateur d'intérieur
M031	Décorateur floral, fleuriste
M032	Dentiste / hygiéniste dentaire
M033	Diététicien
M034	Ebéniste
M035	Electricien
M036	Electromécanicien
M037	Eleveur
M038	Esthéticien - esthéticienne

M039	Ferrailleur
M040	Foreur
M041	Feronnier
M042	Financier
M043	Fleuriste
M045	Gouvernante
M046	Graphiste
M047	Horloger
M048	Hôtelier
M049	Imprimeur
M050	Infirmier / aide infirmier
M051	Infographiste
M052	Informaticien
M053	Ingénieur civil
M054	Ingénieur électricien
M055	Ingénieur chimique
M056	Inspecteur des impôts
M057	Installateur/réparateur d'équipements de télécommunications
M058	Interprète
M059	Jardinier
M060	Journaliste
M061	Juge
M062	Maçon
M063	Maître de conférences
M064	Technicien de radiologie
M065	Marchand / Commerçant
M066	Marin
M067	Mécanicien en maintenance industrielle
M068	Mécanicien réparateur automobile
M069	Médecin
M070	Menuisier
M071	Messager
M072	Météorologue
M073	Moniteur de sport
M074	Monteur en installations climatiques
M075	Orfèvre
M076	Payeur
M077	Pêcheur
M078	Peintre en bâtiment
M079	Personnel de maison
M080	Photographe
M081	Plombier

M082	Policeier
M083	Pompier
M084	Professeur de l'enseignement maternel
M085	Professeur de l'enseignement primaire
M086	Professeur de l'enseignement secondaire
M087	Professeur d'université
M088	Professionnel en ressources humaines
M089	Psychologue
M090	Pneumologue
M091	Sage-femme
M092	Secrétaire
M093	Secrétaire de direction / Assistante de direction
M094	Serveur ou serveuse
M095	Technicien agricole
M096	Technicien de laboratoire
M097	Technicien en génie civil
M098	Technicien en ingénierie mécanique
M099	Traiteur
M100	Vétérinaire / aide vétérinaire
M101	Artisan
M102	Boulangier
M103	Autre